

### Séance du Conseil Municipal du 27 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept Février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Gilles COUTREAU, Maire.

Etaient présents : Mme Martine DE LA MARE, Mr Bruno AUZENEAU, Mme Christine BRILLI, Mme Gisèle COUTREAU, Mr Didier ESCADÉ, Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO, Mr Daniel FONTENEAU, Mme JOUINI Mme Sylvie PETIT

Ont donné pouvoir : Mr Christian BOURA à Mr Daniel FONTENEAU  
Mme LAPALU à Mr Gilles COUTREAU

Etaient absents: Mr Patrick BURAN, Mr Christian MAHÉ, Mme BESSON .

Mme Sophie Jouini est nommée secrétaire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2017

#### N° 1- Vote du Compte Administratif 2017- Budget du Port de Richard

Ce document présente un excédent de clôture de fonctionnement de 3 014.50 €

Ce qui amène l'affectation de résultats suivante : au 001 « excédent reporté » 3 014.50 € en fonctionnement  
Après avoir délibéré, sous la présidence de Martine De La Mare, troisième adjoint, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte administratif 2017 et son affectation de résultat.

#### N° 2- Approbation du compte de gestion 2017- Budget du Port de Richard :

Le Maire constate que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Il propose donc au Conseil Municipal de donner quitus de la gestion pour l'exercice 2017 au Receveur de la Commune, Mme HUSSON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition du Maire.

#### N° 3 –Vote du Compte Administratif 2017 – Budget de la Commune :

Ce document présente un excédent de clôture de fonctionnement de 176 558.94 €, un déficit d'investissement de 18 248.71 € et 8 9493.75 € de reste à réaliser

Ce qui amène l'affectation suivante qui sera reprise au BP 2018 :au 002 » excédent reporté « 149 816.48 € en fonctionnement, et au 001 « déficit reporté » 26 742.46 € en investissement.

Le Maire apporte des précisions : Dans l'ensemble, pour la section de fonctionnement, les crédits ouverts ont été respectés.

Pour la section d'investissement : les travaux sur les bâtiments (la façade de la mairie, lavoir de Boussan, multiservice) l'acquisition du matériel de bureau et informatique (logiciel JVS Mairistem), acquisition d'un véhicule BOXER, acquisition et installation de panneaux de rues, acquisition de la parcelle de Pandorga,, acquisition de divers matériel ( sono, piano à la cantine, groupe électrogène, débroussailleuse) ont été réalisés.

Pour l'aire de loisirs : les travaux (sanitaires, parking, accès PMR) ont été réalisés

Après avoir délibéré, sous la présidence de Martine De La Mare, troisième adjoint, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte administratif 2017 et son affectation de résultat.

#### N°4- Approbation du compte de gestion 2017 – budget de la Commune :

Le Maire constate que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Il propose donc au Conseil Municipal de donner quitus de la gestion pour l'exercice 2017 au Receveur de la Commune, Mme HUSSON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition du Maire.

La séance est levée à 21h45.

Suivent les signatures